

29 JUIL. 2021

COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**Objet : Motion de soutien à la famille JEAN-PIERRE**

**Délibération N°PLV 21-07-53**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize juillet, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 09 juillet 2021, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19.

M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

**27 élus étaient présents :**

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany	Mme COLLETIN Marie-Louise	M. MAZEPPA Max
M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry	Mme ROQUES Yvelise	M. BOUDHOU Dimitri
Mme DERBY (ép. VALA) Franciane	M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine
M. SINNAN-RAGAVA Guy	Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise	M. LAUJIN Dominique
Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude
Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique	M. ARTHEIN Victor	M. EDWIGE Charly
Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel	Mme MEKEL Alexina
M. MARIE-CLAIRE Jacques	Mme INAMO Tania jusqu'à 19h02	

**3 élus étaient absents excusés :**

M. CERCI Bernard	Mme MAYEKO Gina	M. THOMET Olivier
------------------	-----------------	-------------------

**4 élus étaient représentés :**

- M. CERCI Bernard représenté par Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette
- M. THOMET Olivier représenté par M. LAUJIN Dominique
- Mme MAYEKO Gina représentée par M. M. HUBERT Jean-Marie
- Mme INAMO Tania représenté par M. TOLA Michel

**Madame Christelle FOUCAN-BARBE, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, expose :**

Le samedi 21 novembre 2020, à 14 heures, Claude JEAN-PIERRE, âgé de 67 ans a fait l'objet d'un banal contrôle routier au bourg de DESHAIES. Son état à l'issue de son interpellation conduira à son décès.

De fait, les gendarmes à l'origine du contrôle requièrent l'intervention des pompiers, puis du SMUR en prétextant que Monsieur JEAN-PIERRE a eu un malaise. Il sera conduit au CHU où les médecins vont constater des contusions et plusieurs hématomes au visage. Les vertèbres C4 et C5 sont brisés ; l'une d'entre elle compresse la moelle épinière. Claude JEAN-PIERRE sera ainsi déclaré tétraplégique et il lui sera prescrit une opération.

Le 03 décembre 2020, Monsieur JEAN-PIERRE décédera en raison de ses séquelles.

Le 18 janvier 2020, le Procureur de la République Xavier SICOT justifie l'interpellation de Claude JEAN-PIERRE et apporte son soutien aux gendarmes. Or, l'interpellation a été filmée par les caméras de surveillance. Les images montrent un homme coopérant qui est extrait violemment de son véhicule par les gendarmes.

A ce jour, le Procureur de la République n'a pas saisi l'IGPN ; les gendarmes n'ont pas été auditionnés.

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

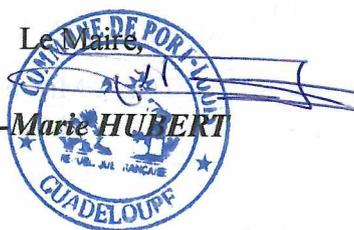
**Considérant** les défaillances actuelles du système judiciaire ;

**Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, décide à l'unanimité des présents :**

**Article unique :** D'adopter la motion jointe.

Pour Extrait Certifié Conforme  
Port-Louis, le 16 juillet 2021

Le Maire,  
*Jean-Marie HUBERI*



Publiée le : 16/07/2021

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



29 JUL. 2021

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

**MOTION DE SOUTIEN à la famille JEAN-PIERRE**  
*Pour demander une justice plus rapide et plus efficace dans le cadre  
de l'affaire du décès de Claude JEAN-PIERRE*

*VOTÉE A L'UNANIMITE EN CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2021*

Le samedi 21 novembre 2020, à 14 heures, Claude JEAN-PIERRE, âgé de 67 ans a fait l'objet d'un banal contrôle routier au bourg de DESHAIES. Son état à l'issue de son interpellation conduira à son décès.

De fait, les gendarmes à l'origine du contrôle requièrent l'intervention des pompiers, puis du SMUR en prétextant que Monsieur JEAN-PIERRE a eu un malaise. Il sera conduit au CHU où les médecins vont constater des contusions et plusieurs hématomes au visage. Les vertèbres C4 et C5 sont brisés ; l'une d'entre elle compresse la moelle épinière. Claude JEAN-PIERRE sera ainsi déclaré tétraplégique et il lui sera prescrit une opération.

Le 03 décembre 2020, monsieur JEAN-PIERRE décédera en raison de ses séquelles.

Le 18 janvier 2020, le Procureur de la République Xavier SICOT justifie l'interpellation de Claude JEAN-PIERRE et apporte son soutien aux gendarmes. Or, l'interpellation a été filmée par les caméras de surveillance. Les images montrent un homme coopérant qui est extrait violemment de son véhicule par les gendarmes.

A ce jour, le Procureur de la République n'a pas saisi l'IGPN ; les gendarmes n'ont pas été auditionnés.

Le conseil municipal de la commune de Port-Louis, exige :

- Que toute la lumière soit faite sur cette affaire ;
- Que les autorités judiciaires fassent donc diligence afin que la vérité éclate au grand jour et que justice soit faite.
- Porte son total soutien à la famille JEAN-PIERRE touchée par ce drame.

